

(19)



(11)

**EP 1 772 079 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**11.04.2007 Bulletin 2007/15**

(51) Int Cl.:  
**A47F 7/08 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **06370031.4**

(22) Date de dépôt: **03.10.2006**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(72) Inventeur: **Villandre, Pierre c/o Industrie Distribution Serv. 59910 Bondues (FR)**

(74) Mandataire: **Duthoit, Michel Georges André Bureau Duthoit Legros Associés, 96/98, Boulevard Carnot, B.P. 105 59027 Lille Cedex (FR)**

(30) Priorité: **06.10.2005 FR 0510225**

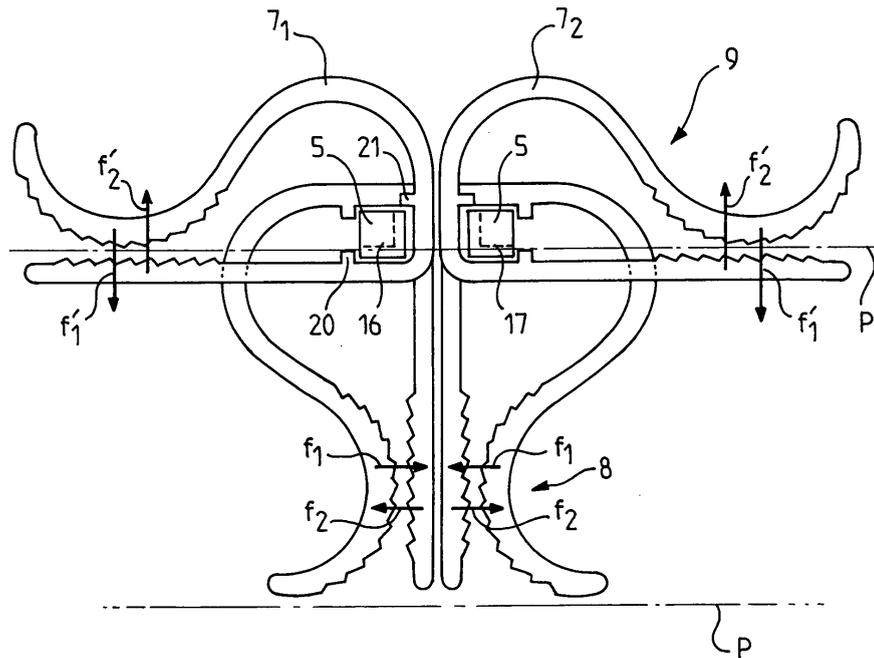
(71) Demandeur: **Industrie Distribution Service (IDS) SA 59910 Bondues (FR)**

**(54) Dispositif pour la présentation d'articles chaussants, notamment de type chaussons ou mules**

(57) L'invention concerne un dispositif (1) pour la présentation d'articles chaussants (2), notamment de type chaussons (3) ou mules (4), présentant un élément de support (5) assujéti à des moyens de fixation des articles chaussants, permettant de maintenir une paire d'articles au dispositif (1), côte à côte, leur semelle (6) orientée sensiblement parallèle suivant un même plan d'exposi-

tion P vertical.

Selon l'invention, les moyens de fixation sont constitués par au moins deux pinces multipositions (7<sub>1</sub>, 7<sub>2</sub>). Dans au moins une première position (8), les mors de chaque pince peuvent être écartés pour exercer des forces de pincement (f<sub>1</sub>, f<sub>2</sub>) opposées, sensiblement parallèles au plan d'exposition (P) afin de maintenir chaque article chaussant (2).



**FIG.4**

**EP 1 772 079 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, notamment de type chaussons ou mules, et trouvera une application particulière pour exposer à la vente une paire de tels articles chaussants dans les magasins, notamment dans les grandes et moyennes surfaces.

**[0002]** Aujourd'hui, il est connu des porte-chaussures qui permettent de suspendre des paires d'articles chaussants à des barres de rayonnage.

**[0003]** Ces porte-chaussures maintiennent les articles par l'intermédiaire de deux doigts verticaux faisant saillie vers le haut, chacun destiné à soutenir un article chaussant, inséré entre la semelle et la tige de l'article.

**[0004]** Les deux doigts sont assujettis, au niveau de leur extrémité proximale inférieure, de part et d'autre d'une tige verticale disposée centrale. Un crochet prolonge l'extrémité supérieure de la tige pour la suspension du porte-chaussure aux barres de rayonnage.

**[0005]** Toutefois, les inscriptions ou décorations éventuelles des articles sont présentées à l'envers, l'article chaussant étant nécessairement exposé le talon orienté vers le bas.

**[0006]** Par ailleurs, ce type de porte-chaussure ne permet de maintenir les articles chaussants que dans une seule position du chaussant.

**[0007]** La présente invention a pour but de pallier les inconvénients précités en proposant un dispositif permettant de suspendre des articles chaussants avec ou sans quartier, l'empeigne orientée vers le bas, afin de rendre les potentielles inscriptions ou décorations lisibles, notamment aux clients des magasins.

**[0008]** Un autre but de la présente invention est de proposer un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, permettant de fixer les articles en plusieurs positions du chaussant.

**[0009]** Un autre but de l'invention est de proposer un dispositif à faible coût de revient, qui puisse être fabriqué en grande série, et qui puisse favoriser la réduction des stocks.

**[0010]** D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

**[0011]** L'invention concerne un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, notamment de types chaussons ou mules, présentant un élément de support assujetti à des moyens de fixation des articles chaussants, permettant de maintenir une paire d'articles au dispositif, côte à côte, leur semelle orientée sensiblement parallèle suivant un même plan d'exposition verticale.

**[0012]** Selon l'invention, les moyens de fixation sont constitués par au moins deux pinces multipositions. Dans au moins une première position, les mors de chaque pince peuvent être écartés pour exercer des forces de pincement opposées sensiblement parallèles au plan d'exposition afin de maintenir chaque article chaussant.

**[0013]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante, accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante et parmi lesquels :

- 5 - la figure 1 illustre schématiquement, en vue de face, un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, maintenant chaque article, dans une première position desdites pinces par rapport à l'élément de support, par la semelle,
- 10 - la figure 2 illustre schématiquement, en vue de face, un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, maintenant les articles, dans une deuxième position desdites pinces par rapport à l'élément de support, par l'empeigne,
- 15 - la figure 3 illustre schématiquement, en vue de face, un dispositif pour la présentation d'articles chaussants, maintenant chaque article, dans ladite deuxième position des pinces par rapport à l'élément de support, par le quartier,
- 20 - la figure 4 est une vue selon une coupe horizontale, illustrant les deux positions des pinces par rapport à l'élément de support,
  - les figures 5, 6 et 7, sont respectivement des vues de face, de côté, et de derrière, d'un élément de support conforme à l'invention,
  - les figures 8 et 9 sont respectivement des vues en perspective et de dessus d'un élément de support conforme à l'invention,
  - la figure 10 est une vue en perspective d'une pince conforme à l'invention,
  - les figures 11 et 12 sont deux vues de côté de la pince conforme à l'invention,
  - la figure 13 est une vue selon la coupe XIII-XIII telle qu'illustrée à la figure 11,
- 30 - les figures 14, 15 et 16 sont respectivement des vues agrandies des figures 1, 2 et 3.

**[0014]** L'invention concerne un dispositif 1 pour la présentation d'articles chaussants 2, notamment de type chaussons ou mules, présentant un élément de support 5, assujetti à des moyens de fixation des articles chaussants, permettant de maintenir une paire d'articles au dispositif 1, côte à côte, leur semelle 6 orientée sensiblement parallèle suivant un même plan d'exposition P, P' vertical.

**[0015]** Selon l'invention, les moyens de fixation sont constitués par au moins deux pinces multipositions  $7_1$ ,  $7_2$ . Tels qu'illustrés à la figure 4, dans au moins une première position 8, les mors de chaque pince  $7_1$ ,  $7_2$ , peuvent être écartés pour exercer des forces de pincement  $f_1$ ,  $f_2$ , opposées, de direction notamment horizontale, sensiblement parallèles au plan d'exposition P, P' afin de maintenir chaque article chaussant 2. Telle qu'illustrée aux figures 2 et 15, chacune des pinces desdits moyens de fixation est apte à venir en prise avec l'empeigne 11 des articles chaussants, notamment de type mules 4, disposés côte à côte.

**[0016]** On entend par « empeigne », la partie avant

d'une chaussure, du cou-de-pied à la pointe.

**[0017]** Telle qu'illustrée aux figures 3 et 16, chacune des pinces  $7_1$ ,  $7_2$  desdits moyens de fixation est apte à venir en prise avec le quartier 12 des articles chaussants, notamment de type chaussons 3, disposés côte à côte.

**[0018]** On entend par « quartier », les côtes de la chaussure, entre l'empaigne et l'emboîtement. L'emboîtement désigne la partie arrière de la tige d'une chaussure.

**[0019]** Chacune des pinces peut être constituée par au moins un profilé notamment en matière plastique, par exemple obtenu par les procédés de moulage par injection.

**[0020]** Afin de favoriser le maintien des moyens de fixation à l'empaigne des articles chaussants, chacune des pinces peut présenter au moins une encoche 15 au niveau du chant dudit au moins un profilé, prévu pour engager avec la bordure de l'empaigne 11 des articles chaussants 2, notamment de type mules 4.

**[0021]** Les pinces  $7_1$ ,  $7_2$  peuvent être prévues amovibles par rapport à l'élément de support 5. Le dispositif 1 pour la présentation d'articles chaussants 2 peut alors présenter des moyens pour permettre un double positionnement angulaire desdites pinces par rapport à l'élément de support 5, suivant au moins deux positions de maintien des articles chaussants.

**[0022]** Dans une première position 8 de maintien d'une paire d'articles chaussants, disposés côte à côte, lesdites pinces font saillie latéralement du même côté de l'élément de support 5, chacune des pinces étant apte à venir en prise avec l'empaigne 11 ou encore le quartier 12 d'un article chaussant 2.

**[0023]** Dans une deuxième position 9 de maintien d'une paire d'articles chaussants, disposés côte à côte, lesdites pinces font saillie latéralement des deux côtés de l'élément de support 5, chacune des pinces étant apte à venir en prise avec la semelle 6 d'un article chaussant 2.

**[0024]** Telles qu'illustrées à la figure 4, dans ladite deuxième position 9 de maintien des articles chaussants, lesdites pinces  $7_1$ ,  $7_2$  sont, par exemple, orientées de telle façon que les mors de chaque pince  $7_1$ ,  $7_2$  peuvent être écartés pour exercer des forces  $f_1$ ,  $f_2$ , opposées, sensiblement perpendiculaires au plan d'exposition  $P'$ , afin de maintenir chaque article chaussant.

**[0025]** Selon une variante de réalisation, les deux pinces amovibles 7, peuvent être clipsables à l'élément de support 5.

**[0026]** Chaque pince amovible 7 peut être constituée par un profilé élastique monobloc incurvé, présentant deux mors 13 antagonistes reliés par un profil de liaison 14.

**[0027]** Chaque pince 7 peut comprendre deux branches, l'une sensiblement plane, l'autre présentant une section en forme de S. La surface des mors peut être striée, voire dentée afin d'augmenter la prise aux articles.

**[0028]** L'encoche 15, prévue pour venir engager avec la bordure de l'empaigne 11 des articles, peut être disposée au niveau de l'âme du profilé entre les deux branches constituant au moins en partie chaque mors.

**[0029]** Avantageusement, chaque pince 7 peut présenter deux encoches 15 disposées au niveau des deux chants desdits profilés, notamment symétriquement par rapport au profilé.

5 **[0030]** Chaque encoche peut présenter une première découpe en forme de V convergent et débouchant vers une deuxième découpe, notamment circulaire, destinée à maintenir la bordure de l'empaigne 11 des articles chaussants 2.

10 **[0031]** Tel qu'illustré notamment aux figures 5 à 8, l'élément de support 5 peut présenter des moyens de clipsage constitués par deux doigts de maintien 16, 17 parallèles. Les doigts 16, 17 sont écartés d'une distance  $d$ , et sont aptes chacun à coopérer avec l'une des pinces amovibles 7, au niveau de la surface interne des profilés élastiques. Les doigts 16, 17 font saillie vers le bas.

15 **[0032]** Les pinces 7 sont ainsi maintenues adjacentes, l'une contre l'autre, au niveau d'au moins une zone plane d'appui 22, 23 de la surface externe des profilés élastiques.

20 **[0033]** Telle qu'illustrée à la figure 5 notamment, l'extrémité distale 19 de chaque doigt est indentée pour venir en contact avec le chant dudit profilé élastique. Tel qu'illustré, chacun des doigts 19 présente une dent, notamment triangle rectangle orientée l'une vers l'autre. Les deux dents forment un profil en V convergent en direction de l'espace libre créé entre les deux doigts 16, 17 de l'élément de support 5.

25 **[0034]** Tel qu'illustré à la figure 11, chaque profilé élastique des pinces 7 peut présenter deux zones planes d'appui 22, 23, perpendiculaires entre elles, l'une 22 sensiblement parallèle à l'axe de serrage des mors de la pince, l'autre 23 sensiblement perpendiculaire audit axe de serrage, permettant un double positionnement angulaire des pinces 7 par rapport à l'élément de support 5.

30 **[0035]** On entendra ici par axe de serrage, une direction sensiblement parallèle aux forces de pincement  $f_1$ ,  $f_2$ ,  $f_1$ ,  $f_2$  des pinces.

35 **[0036]** La surface interne du profilé élastique peut présenter au moins une languette 20, 21 de positionnement, longitudinalement au profilé apte à engager le long de l'un des doigts de maintien 16, 17.

40 **[0037]** Tel qu'illustré à la figure 4, chaque profilé élastique des pinces présente deux languettes 20, 21 de positionnement disposées sensiblement perpendiculaires, faisant saillie à l'intérieur du profilé. Les deux languettes 20, 21 forment ici une liaison glissière avec chaque doigt qui est inséré par coulissement entre lesdites languettes.

45 **[0038]** L'élément de support 5 peut présenter un crochet de suspension disposé sur la partie supérieure dudit élément. Notamment le crochet de suspension 24 peut prolonger l'extrémité proximale supérieure des deux doigts 16, 17.

50 **[0039]** Avantageusement, le dispositif peut présenter des moyens de déport 25 permettant de décaler le plan du crochet de suspension 24 par rapport au plan d'exposition  $P$  des articles chaussants. Tel qu'illustré à la figure 6, le crochet de suspension 24 présente une por-

tion 25 faisant saillie latéralement par rapport à l'axe de l'élément de support 5.

**[0040]** Cette disposition permet avantageusement, tel qu'illustré à la figure 14 ou 16 de minimiser la taille du dispositif et ainsi la quantité de matière utile pour leur fabrication, contrairement aux dispositifs de l'état de la technique où le crochet est nécessairement disposé à un niveau supérieur au niveau des articles suspendus.

**[0041]** Naturellement, d'autres modes de réalisation, à la portée de l'homme de l'art, auraient pu être envisagés sans pour autant sortir du cadre de la présente invention telle que définie par les revendications ci-après.

## Revendications

1. Dispositif (1) pour la présentation d'articles chaussants (2), notamment de type chaussons (3) ou mules (4), présentant un élément de support (5) assujéti à des moyens de fixation des articles chaussants, permettant de maintenir une paire d'articles au dispositif (1), côte à côte, leurs semelles (6) orientées sensiblement parallèles suivant un même plan d'exposition (P, P') vertical, **caractérisé par le fait que** les moyens de fixation sont constitués par au moins deux pinces multipositions ( $7_1, 7_2$ ), telles que, dans au moins une première position (8), les mors de chaque pinces ( $7_1, 7_2$ ) peuvent être écartés pour exercer des forces de pincement ( $f_1, f_2$ ) opposées, sensiblement parallèles au plan d'exposition (P) afin de maintenir chaque article chaussant (2).
2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel chacune des pinces desdits moyens de fixation est apte à venir en prise avec l'empaigne (11) des articles chaussants, notamment de type mule (4), disposés côte à côte.
3. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel chacune des pinces desdits moyens de fixation est apte à venir en prise avec le quartier (12) des articles chaussants, notamment de type chausson (3), disposés côte à côte.
4. Dispositif selon la revendication 2, dans lequel chacune des pinces est constituée par au moins un profilé, chacune des pinces présentant au moins une encoche (15) au niveau du chant dudit au moins un profilé, prévue pour engager avec la bordure de l'empaigne (11) des articles chaussants (2), notamment de type mule (4).
5. Dispositif selon la revendication 1 à 4, dans lequel les pinces ( $7_1, 7_2$ ) sont amovibles par rapport à l'élément de support (5), le dispositif présentant des moyens pour permettre un double positionnement angulaire desdites pinces ( $7_1, 7_2$ ) par rapport à l'élément de support (5) suivant deux positions de maintien des articles chaussants, à savoir, d'une part, une première position (8) de maintien d'une paire d'articles chaussants, disposés côte à côte, lesdites pinces faisant saillie latéralement du même côté de l'élément de support (5), chacune des pinces étant apte à venir en prise avec l'empaigne (11) ou encore le quartier (12) d'un article chaussant, et d'autre part, une deuxième position (9) de maintien d'une paire d'articles chaussants, disposés côte à côte, lesdites pinces faisant saillie latéralement des deux côtés de l'élément de support (5), chacune des pinces étant apte à venir en prise avec la semelle (6) d'un article chaussant (2).
6. Dispositif selon l'une des revendication 1 à 5, dans lequel le dispositif présente deux pinces amovibles (7), clipsables à l'élément de support (5).
7. Dispositif selon la revendication 6, dans lequel chaque pince amovible (7) est constituée par un profilé élastique monobloc incurvé, présentant deux mors (13) antagonistes reliés par un profil de liaison (14).
8. Dispositif selon la revendication 7, dans lequel l'élément de support (5) présente des moyens de clipsage constitués par deux doigts de maintien (16, 17) parallèles, écartés d'une distance (d), aptes chacun à coopérer avec l'une des pinces amovible (7), au niveau de la surface interne des profilés élastiques, afin de maintenir les pinces (7) adjacentes, l'une contre l'autre, au niveau d'au moins une zone plane d'appui (22, 23) de la surface externe des profilés élastiques, l'extrémité distale (19) du doigt étant indentée pour venir en contact avec le chant dudit profilé.
9. Dispositif selon la revendication 8, dans lequel chaque profilé élastique des pinces (7) présente deux zones planes d'appui (22, 23), perpendiculaires entre elles, l'une (22) sensiblement parallèle à l'axe de serrage des mors de la pince, l'autre (23) sensiblement perpendiculaire audit axe de serrage, permettant un double positionnement angulaire des pinces (7) par rapport à l'élément de support (5).
10. Dispositif selon la revendication 8, dans lequel la surface interne du profilé élastique présente au moins une languette (20, 21) de positionnement, longitudinale au profilé élastique apte à engager le long de l'un des doigts de maintien (16, 17).
11. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel l'élément de support (5) présente un crochet de suspension (24).
12. Dispositif selon la revendication 11, dans lequel le dispositif présente des moyens de déport (25) permettant de décaler le plan du crochet de suspension (24) par rapport au plan d'exposition (P) des articles

chaussants.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

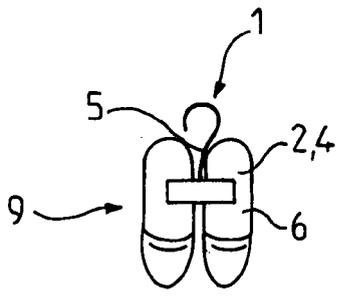


FIG. 1

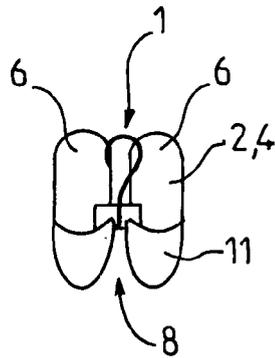


FIG. 2

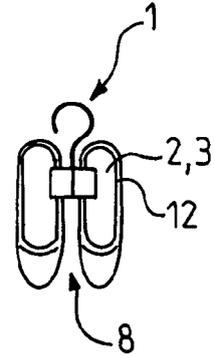


FIG. 3

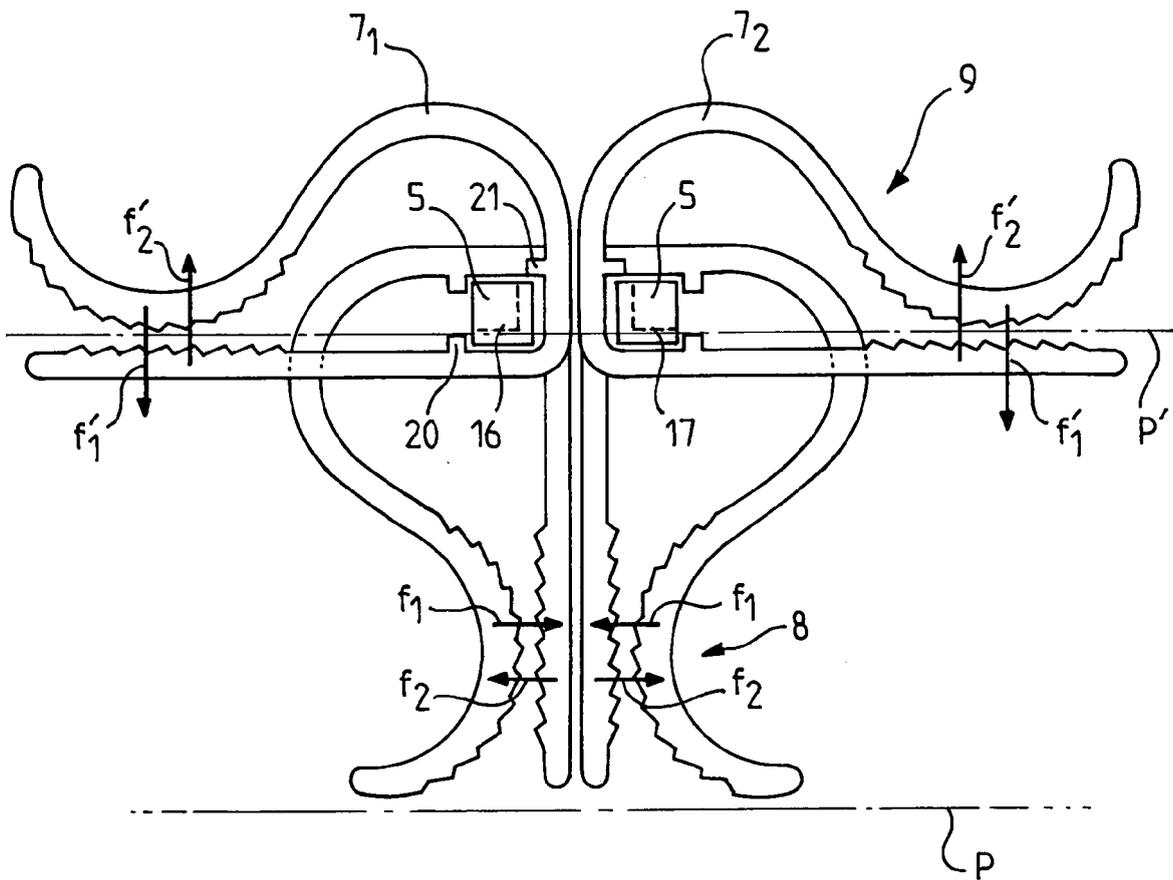


FIG. 4

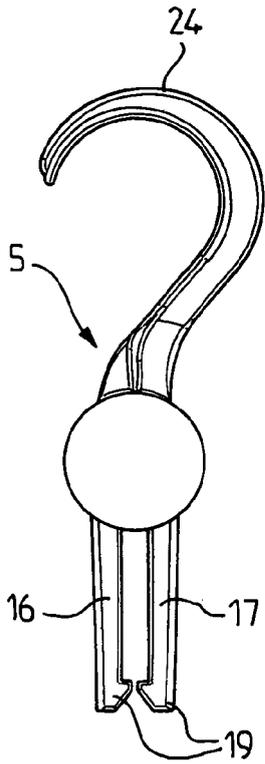


FIG. 5

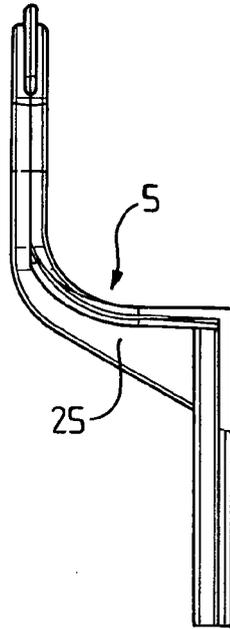


FIG. 6

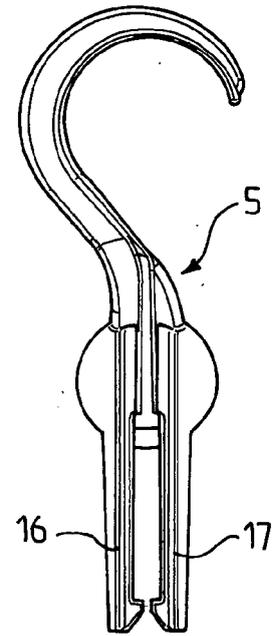


FIG. 7

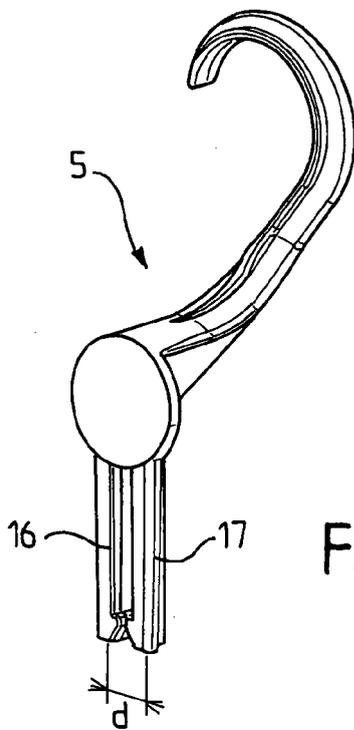


FIG. 8

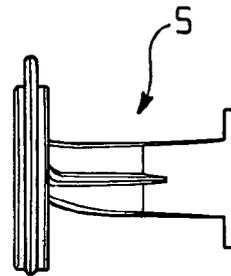


FIG. 9

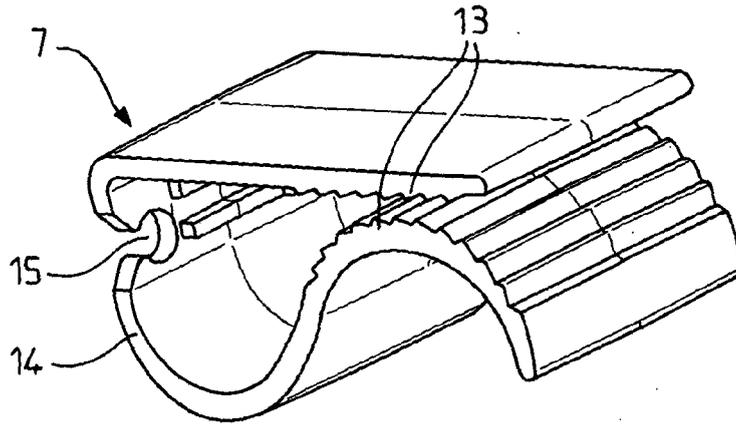


FIG. 10

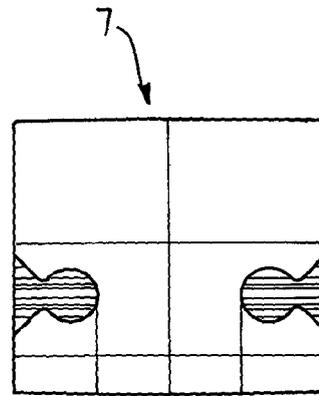


FIG. 12

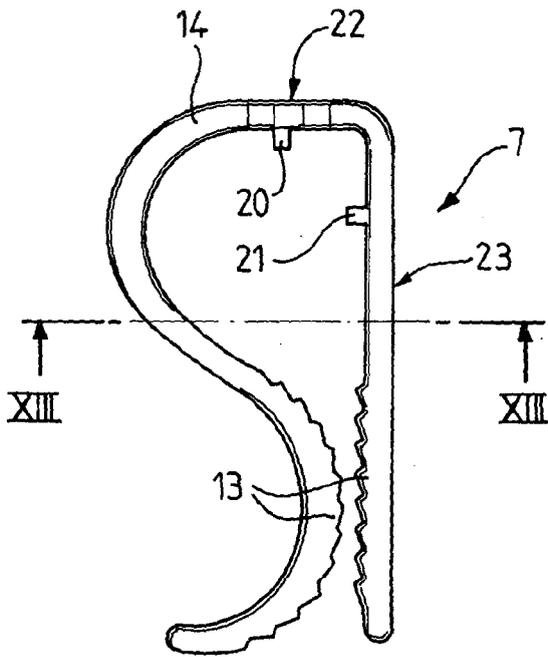


FIG. 11

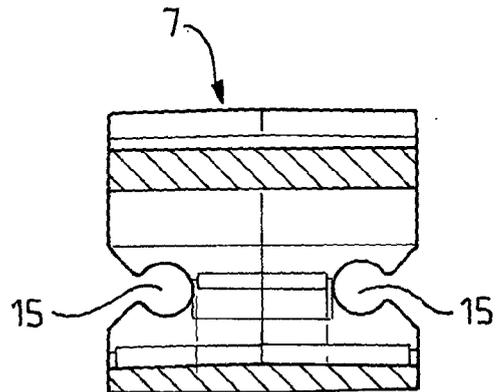


FIG. 13

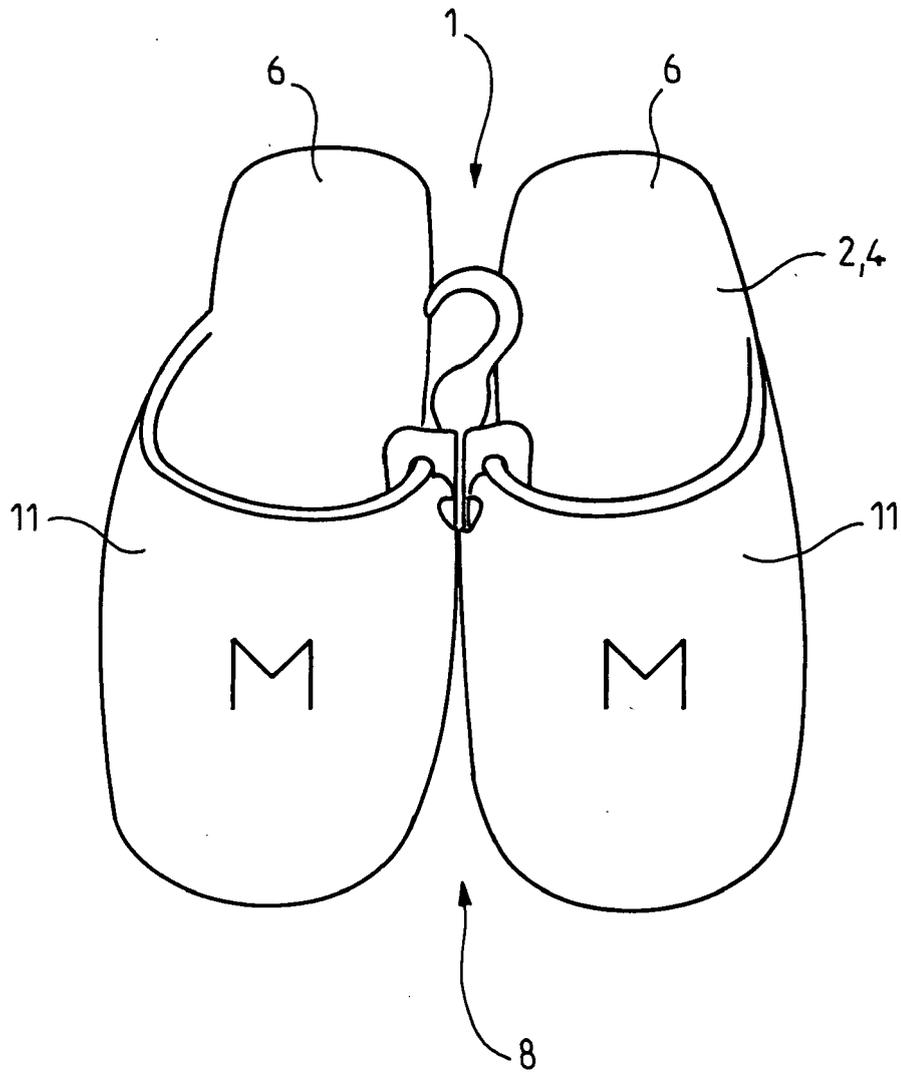


FIG.14

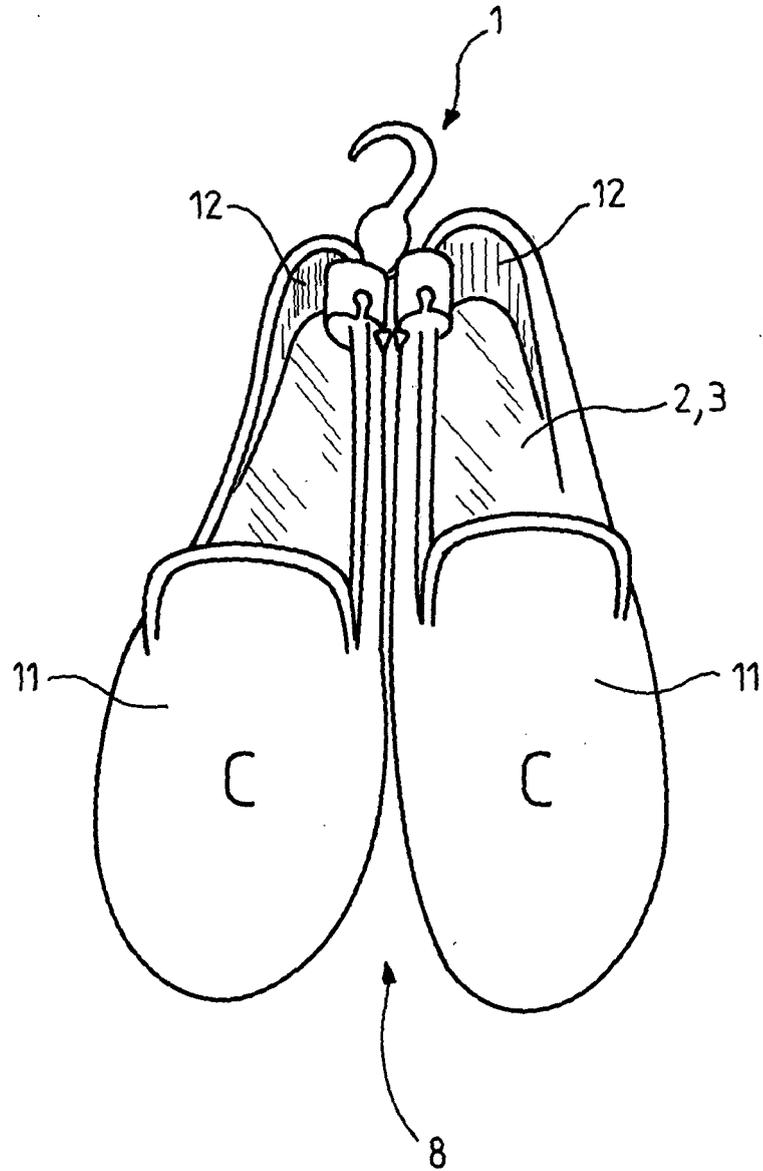


FIG.15

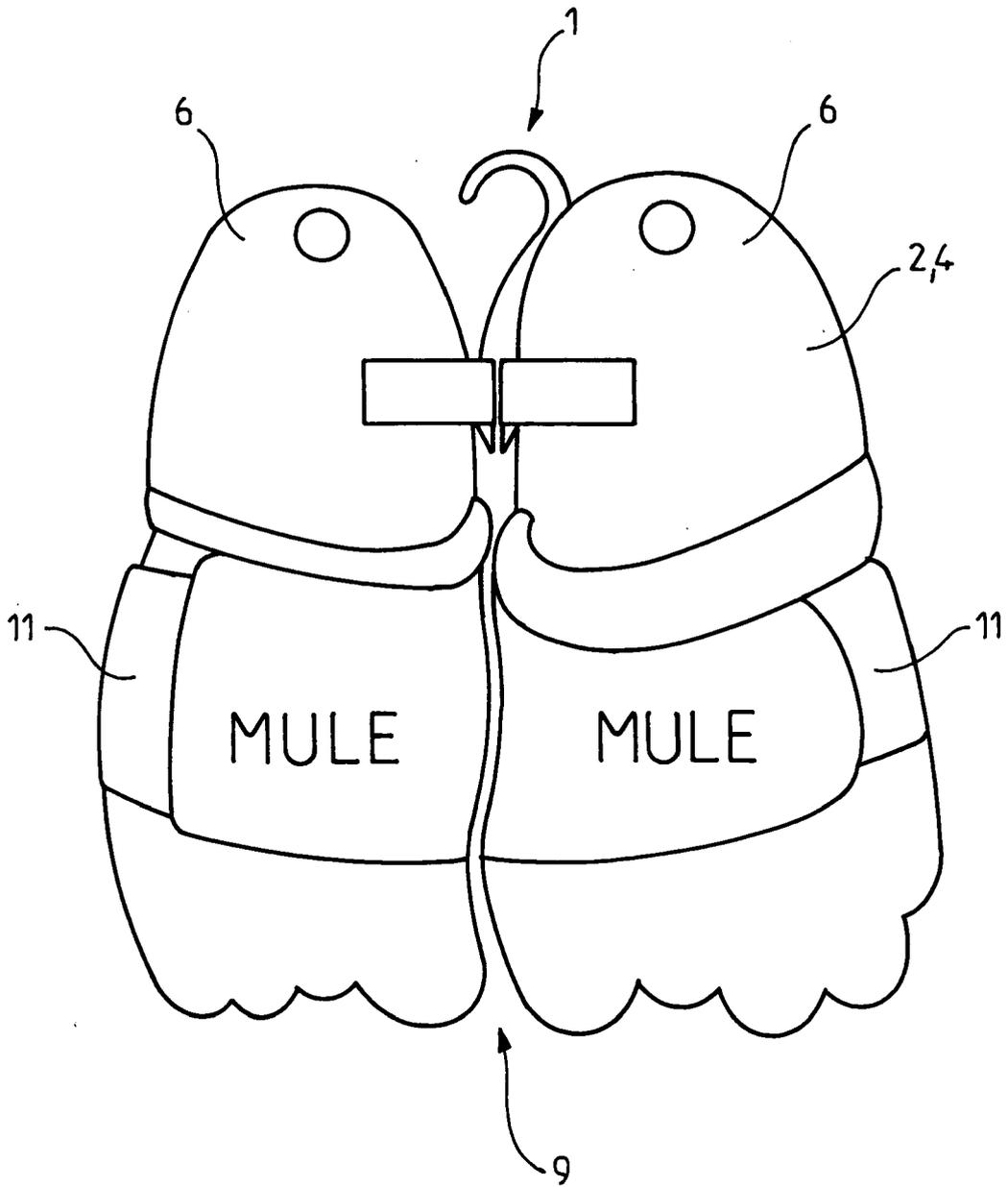


FIG.16



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 409 807 A (* MAINETTI) 13 juillet 2005 (2005-07-13)	1-7	INV. A47F7/08
A	* le document en entier *	8-12	
A	----- GB 2 412 578 A (* MAINETTI) 5 octobre 2005 (2005-10-05)	1-12	
A	* le document en entier *	1-12	
A	----- FR 2 772 251 A (INDUSTRIE DISTRIBUTION SERVICE IDS) 18 juin 1999 (1999-06-18)	1-12	
A	* le document en entier *	1-12	
A	----- GB 2 270 186 A (* PHINEAS PRODUCTS LIMITED) 2 mars 1994 (1994-03-02)	1-12	
	* le document en entier *		
	-----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		17 janvier 2007	Cardan, Cosmin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 37 0031

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2409807	A	13-07-2005	AUCUN	
GB 2412578	A	05-10-2005	AUCUN	
FR 2772251	A	18-06-1999	AUCUN	
GB 2270186	A	02-03-1994	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82